

☐☐ Chapitre 1 — Lois & Décrets

- [1☐ Loi du 11 février 2005 — Handicap \(fondamentale\)](#)
- [2☐ Accessibilité des ERP](#)
- [3☐ AAH — Allocation Adulte Handicapé](#)
- [4☐ PCH — Prestation de Compensation du Handicap](#)
- [5☐ RQTH — Reconnaissance Travailleur Handicapé](#)
- [6☐ Accessibilité numérique \(RGAA\)](#)
- [7☐ Scolarisation des enfants handicapés](#)
- [8☐ Carte Mobilité Inclusion \(CMI\)](#)
- [9☐ Obligation d’emploi des travailleurs handicapés \(OETH\)](#)
- [☐☐ Transport & mobilité \(dont VPH\)](#)
- [Page 1 — Modèle fiche Décret](#)
- [Décret VPH - Décembre 2025](#)

1 Loi du 11 février 2005 — Handicap (fondamentale)

Loi du 11 février 2005 - Égalité des droits et des chances

Date : 11/02/2005

Source : Légifrance

Thématique : Cadre global du handicap

Résumé simplifié

Cette loi pose les bases du droit des personnes en situation de handicap en France.

Ce que ça change

- Droit à la compensation du handicap
- Accessibilité obligatoire
- Création des MDPH

Public concerné

Toutes les personnes en situation de handicap

À retenir

C'est la loi fondatrice du handicap en France.

2 □ Accessibilité des ERP

□ Accessibilité des ERP (Établissements recevant du public)

□ Cadre : Loi 2005 + mises à jour

□ Thématique : Accessibilité physique

□ Résumé

Les lieux ouverts au public doivent être accessibles.

♾ Obligations

- Rampes / ascenseurs
- Signalétique adaptée
- Sanitaires accessibles

△ Réalité

Beaucoup de lieux ne sont pas encore conformes.

□ À retenir

L'accessibilité est un droit, pas une option.

3 □ AAH — Allocation Adulte Handicapé

□ AAH - Allocation Adulte Handicapé

□ Dispositif national

□ Thématique : Aide financière

□ Résumé

L'AAH garantit un revenu minimum.

▮ Conditions

- Taux d'incapacité

- Ressources

□ À retenir

C'est une aide essentielle pour l'autonomie.

4▣ PCH — Prestation de Compensation du Handicap

▣ PCH - Prestation de Compensation du Handicap

▣ Thématique : Compensation

▣ Résumé

Aide pour financer les besoins liés au handicap.

∞ Exemples

- Aide humaine
- Aménagement logement
- Matériel

▣ À retenir

Permet de compenser les conséquences du handicap.

5 □ RQTH — Reconnaissance Travailleur Handicapé

□ RQTH – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

□ Thématique : Emploi

□ Résumé

Reconnaissance facilitant l'accès à l'emploi.

∞ Avantages

- Aménagement poste
- Aides employeurs

□ À retenir

Un levier important pour l'insertion professionnelle.

6☐ Accessibilité numérique (RGAA)

☐ Accessibilité numérique – RGAA

☐ Thématique : Web / numérique

☐ Résumé

Les sites publics doivent être accessibles.

☒ Obligations

- Lecture écran
- Contraste
- Navigation adaptée

☐ À retenir

Le numérique doit être accessible à tous.

7▯ Scolarisation des enfants handicapés

▯ Scolarisation des enfants en situation de handicap

▯ Thématique : Éducation

▯ Résumé

Les enfants ont droit à une scolarité adaptée.

∞ Dispositifs

- AESH
- PAP / PPS

▯ À retenir

L'école doit s'adapter à l'enfant.

8 ☐ Carte Mobilité Inclusion (CMI)

☐ Carte Mobilité Inclusion (CMI)

☐ Thématique : Mobilité

☐ Résumé

Carte donnant des droits spécifiques.

☞ Types

- Priorité
- Invalidité
- Stationnement

☐ À retenir

Facilite les déplacements et l'accès.

9 □ Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

□ OETH - Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

□ Thématique : Emploi

□ Résumé

Les entreprises doivent employer 6% de travailleurs handicapés.

∞ Alternatives

- Contribution financière
- Sous-traitance

□ À retenir

Encourage l'inclusion professionnelle.

☐☐ Transport & mobilité (dont VPH)

☐☐ Mobilité et transport des personnes en situation de handicap

☐☐ Thématique : Transport

☐☐ Résumé

Cadre légal pour garantir l'accès aux transports.

☐☐ Mesures

- Transport adapté
- Accessibilité transports publics
- Évolution réglementaire (ex : VPH)

☐☐ À retenir

Se déplacer est un droit fondamental.

Page 1 — Modèle fiche

Décret

Titre du décret

Date :

Source :

Thématique :

Résumé simplifié

(Explication claire et accessible)

Ce que ça change concrètement

- Point 1

- Point 2

Public concerné

- Personnes concernées

- Aidants

- Professionnels

Lien officiel

(Lien Légifrance)

À retenir

(Synthèse rapide)

Décret VPH - Décembre 2025

☐ Décret du 1er décembre 2025 - Véhicules pour Personnes en situation de Handicap (VPH)

☐ Date : 1er décembre 2025

☐ Source : Légifrance

☐ Thématique : Mobilité / Accessibilité / Handicap moteur

☐ Résumé simplifié

Ce décret encadre et renforce les règles liées aux ****véhicules utilisés par les personnes en situation de handicap****, notamment les véhicules adaptés ou les dispositifs de mobilité (fauteuils roulants, véhicules aménagés, etc.).

☐ L'objectif principal est de ****faciliter les déplacements****, sécuriser les usages et améliorer l'accessibilité dans l'espace public.

🔄 Ce que ça change concrètement

☐ Pour les personnes concernées

- Meilleure reconnaissance des besoins liés à la mobilité
- Amélioration des conditions d'accès aux véhicules adaptés
- Simplification de certaines démarches administratives

☐ Pour les collectivités

- Obligation d'adapter certains équipements publics
- Meilleure prise en compte des mobilités spécifiques dans les aménagements urbains

☐ Pour les établissements (ERP)

- Renforcement des obligations d'accessibilité
- Adaptation des parkings et zones de circulation

☐ Public concerné

- & Personnes en situation de handicap moteur
- [] Aidant-es
- [] Collectivités territoriales
- [] Établissements recevant du public (ERP)
- [] Professionnels du transport adapté

[] Pourquoi ce décret est important

[] Il s'inscrit dans une logique globale :

- d'**inclusion**
- d'**égalité des droits**
- de **liberté de déplacement**

[] Se déplacer librement est une condition essentielle pour :

- travailler
- accéder aux soins
- participer à la vie sociale

△ Points de vigilance

- Les applications concrètes peuvent varier selon les territoires
- Certaines mesures nécessitent des délais de mise en conformité
- Les démarches administratives peuvent rester complexes

[] Il est conseillé de se rapprocher :

- de la **MDPH**
- des **collectivités locales**
- des associations spécialisées

[] Texte officiel

[] Lien Légifrance :

[Arrêté du 10 octobre 2025 portant modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap \(VPH\) aux titres I et IV de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 \(LPP\) du code de la sécurité sociale - Légifrance](#)

☐ À retenir (version courte)

- ✓ Ce décret améliore la mobilité des personnes en situation de handicap
- ✓ Il renforce les obligations d'accessibilité
- ✓ Il concerne à la fois les usagers, les collectivités et les établissements

☐ L'engagement des Étincelles 72

Au sein de l'association ****Les Étincelles 72****, nous nous mobilisons pour :

- rendre ces informations ****accessibles à toutes et tous****
- accompagner les personnes dans la compréhension de leurs droits
- sensibiliser aux enjeux de mobilité inclusive

☐ Parce que l'inclusion commence par l'accès à l'information.

☐ Besoin d'aide ?

☐ contact@lesetincelles72.fr

☐ 06 32 53 29 10

☐ Nous pouvons vous orienter vers les bons dispositifs et partenaires.